

**COMMUNE DE VERSAUGUES**  
**COMPTE RENDU N° 2011/03 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2011**

**L'an deux mille onze, le VENDREDI 24 JUIN 2011 à VINGT HEURES TRENTE,**  
Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.

**Date de Convocation** : 14 Juin 2011

*Nombre de Conseillers en exercice : 11      Nombre de Présents : 08      Nombre de Votants : 08*

**Etaient présents** : Gilles FARNIER, Maire, Régis DEVERCHERE, 1<sup>er</sup> Adjoint, Patrick BERLAND, Armand BORDE, Jean-François CHATELLIER, Ludovic DAVID, Michel DESCHAINTE et Nathalie KRZEMINSKI, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et représentés** : Annie ANDRE, 2<sup>nd</sup> Adjoint, donnant pouvoir à Gilles FARNIER – Louis ACCARY, donnant pouvoir à Patrick BERLAND et Eveline DARIEN donnant pouvoir à Jean-François CHATELLIER.

**Secrétaire de séance** : Jean-François CHATELLIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt heures trente et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**1°) – APPROUVE à la majorité des membres présents et représentés** le compte-rendu de la précédente séance en date du 15 avril 2011. Messieurs CHATELLIER et BERLAND, présents à la réunion du 24/06/2011, ayant respectivement les pouvoirs de Mme DARIEN et de M. ACCARY, n'approuvent pas ce compte rendu ; en effet, s'étant excusés et ayant expliqué le motif de leurs absences à la séance du 17 février 2011, ils s'étonnent que cela ne figure pas au compte rendu du 15/04/2011.

*Monsieur le Maire précise que la seule obligation légale en la matière est de faire figurer leurs absences sur les délibérations, ce qui a été fait. La mention des absences n'a pas été portée car il considère que les points plus importants méritaient d'y figurer. Mais pour leur être agréable il accepte d'en porter la mention sur ledit compte rendu de la réunion du 24 Juin 2011.*

**2°) – PREND ACTE** de la décision n° 2011/003 en date du 9 Juin 2011 fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier pour les réseaux et ouvrages de télécommunication de **France Télécom**. La redevance 2011 s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations de voirie, à la somme de **498.69 €**. Cette somme sera reversée au **SYDESL** au titre de l'exercice 2012.

**3°) – ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de prendre en charge la participation communale de **46 €** aux frais de fonctionnement engagés par le SIVOS DE MARCIGNY, pour l'utilisation du gymnase du C.E.S. Jean Moulin de Marcigny, concernant 2 enfants de la Commune de Versaugues, durant l'année scolaire 2011, la participation par élève ayant été fixée à 23 €.

**4°) – AJOURNE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** la délibération relative à l'approbation du bilan de clôture de l'opération « Réfection et extension de la salle

polyvalente » dont la réalisation a été confié à la SEMA de Mâcon dans le cadre du contrat de mandat public en date du 13 Juillet 2007. Des pièces complémentaires se rapportant à l'assurance « Dommage-Ouvrage » doivent être fournies afin de finaliser ce bilan de clôture au prochain Conseil.

5°) – **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, de contracter un emprunt de **CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000 €)** auprès du **Crédit Agricole Centre-Est**, dont le remboursement se fera au moyen de 20 échéances annuelles, au taux fixe de 4.43 %, avec amortissement constant du capital, la 1<sup>ère</sup> échéance devant avoir lieu le 10 Janvier 2012, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir. Cet emprunt sera affecté à concurrence de 130 000 € à la réalisation des travaux de réfection et extension de la salle polyvalente et à concurrence de 20 000 € à la réfection de la toiture de l'église.

6°) – **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 71**, ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions suivantes : Emplois temporaires – Mise à disposition de secrétaire de mairie itinérant – Conseil en recrutement – Service paies – Calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage – Conseil en gestion des ressources humaines – Retraite CNRACL – Médecine préventive – Aide à la réalisation du document unique – Assistance en prévention et sécurité – Commission de réforme – Aide à la valorisation et au traitement des archives.

#### 7°) – **PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS DE LA COMMUNE MEMBRE**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée Communale qu'en application de l'article 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), créé par l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 **portant réforme des collectivités territoriales**, le représentant de l'Etat doit établir un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant :

- la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- la rationalisation des périmètres des EPCI FP (par création, transformation ou fusion) et des syndicats de communes et syndicats mixtes existants (suppression, transformation ou fusion).

A cette fin, le schéma doit prendre en compte les orientations suivantes fixées par la loi :

- la constitution d'EPCI FP regroupant au moins 5 000 habitants, sauf situations particulières ;
- l'amélioration de la cohérence spatiale des dits EPCI au regard des périmètres des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriales ;
- l'accroissement de la solidarité financière ;
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes dans l'objectif de suppression des doubles emplois ;
- le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes et les syndicats mixtes à un EPCI FP ;

- la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.

L'Assemblée communale est invitée à prendre connaissance et **délibérer sur les actions modifiant la situation existante figurant au projet de schéma intercommunal pour le département de Saône et Loire**, tel qu'établi et présenté par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale dans sa formation plénière des 15 avril et 9 Mai 2011.

En ce qui concerne la Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL, il est proposé l'intégration de 2 communes isolées, à savoir : VITRY EN CHAROLLAIS et SAINT YAN, ainsi que l'extension du périmètre communautaire à la Commune de SAINT VINCENT BRAGNY.

- **EMET UN AVIS FAVORABLE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'exposé ci-dessus, qu'il s'agisse du rattachement des 2 communes isolées à la Communauté de Communes de Paray-le-Monial : VITRY EN CHAROLLAIS et SAINT YAN, ou qu'il s'agisse de l'extension du périmètre communautaire en intégrant la Commune de SAINT VINCENT BRAGNY.

Le schéma sera ensuite définitivement validé par Monsieur le Préfet à la fin de l'année.

## 8°) – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'investissement effectués, à savoir :
  - Installation des stores extérieurs de la salle polyvalente par l'Entreprise COMTE MARCELINO – 2 960.59 € T.T.C.
  - Aménagement de la place devant l'église, Mairie et salle polyvalente par l'Entreprise BOURGEON – 8 000 € T.T.C.
  - Travaux sur la voirie intercommunale réalisés par l'Entreprise THIVENT qui a effectué un travail soigné.
- Voir si le déplacement des poubelles de la Fromagerie BAUDIN est envisageable.
- L'installation de balises ou de panneaux « Céder le passage » au lieudit « Les Bruyères » est à préconiser, vu la dangerosité de cet endroit.
- L'entourage des containers à verre situés au lieudit « Le Rourat » sera effectué prochainement.
- Le nettoyage des panneaux de signalisation est à prévoir.
- Les bornes « incendie » seront toutes repeintes.
- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du rapport établi par la Lyonnaise des Eaux, concernant les contrôles Diagnostics réalisés du 12/04 au 20/05/2010 pour les installations d'assainissement non collectif existantes sur la Commune.

- Monsieur CHATELLIER Jean-François demande à ce que les dates des réunions du Conseil Municipal soient fixées à l'avance dans la mesure du possible.

**9°) – SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Monsieur Jean-François CHATELLIER, chargé de la création du site internet en collaboration avec la Mairie, fait une présentation de la maquette en cours de préparation du site internet de la Commune et demande à l'ensemble des conseillers leur participation en fournissant photos et articles susceptibles d'agrémenter le site.

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,  
L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt trois heures*

Fait à Versaugues le 24 Juin 2011  
Le maire,

*Gilles FARNIER*